

## 2/Le temps de travail:

*La journée de 8 heures est une revendication historique du mouvement ouvrier dans tous les pays. Robert Owen réclame une journée de 10 heures dès 1810, qu'il impose dans sa colonie de New Lanark. En 1817, Owen invente le slogan : « 8 heures de travail, 8 heures de loisir, 8 heures de repos ». Lors de révolution de février 1848 les travailleurs français imposent la journée de 12 heures*

*La journée de 8 heures est une revendication historique de la Première Internationale, créée en 1864 à Londres. Elle l'inscrit à son programme dès 1866*

*La fête du Travail, célébrée mondialement le 1<sup>er</sup> mai commémore les morts liés à une grève en 1886 à Chicago pour travailler 8 heures par jour.*



*Quand le mouvement ouvrier s'est développé et s'est constitué en syndicats, les travailleurs ont commencé par demander de meilleurs salaires et de plus faibles horaires de travail. La première réglementation a concerné le temps de travail des enfants. C'est la loi du 22 mars 1841 qui interdit le travail des enfants de moins de 8 ans et limite à 8 heures pour ceux âgés entre 8 et 12 ans. D'autres limitations seront édictées en 1892.*

*La CGT fait sienne la revendication de la journée de 8 heures à son congrès de 1904. Elle lance la première grève nationale, et cette revendication gagne en popularité.*



*En pleine guerre, le 3 juillet 1916, l'État concède certaines avancées :*

- interdiction du travail de nuit des femmes de moins de 18 ans
- limitation à 10 heures de la journée de travail des femmes âgées de 18 à 21 ans.

*Après la Première Guerre mondiale, d'autres avancées sont concédées par l'État. Le 17 avril 1919, la loi sur la journée de 8 heures est votée par l'Assemblée nationale puis le 23 avril par le Sénat.*

*En 1936 suite aux grèves, qui déjà à cette époque prenaient en « otage » la population (dixit le patronat et les partis politiques libéraux), ont permis aux salariés d'obtenir la semaine de 40 heures et 15 jours de congés payés.*


*En 1936 les salariés obtiennent aussi, par les lois des 11 et 12 juin, la création de conventions collectives. Et cette année là, les patrons et la droite, à grand renfort de tracts et de communication dénonçaient la mise à mal de la France dans un contexte de concurrence, parce que pour eux la France et les entreprises ne pouvaient pas survivre à ces acquis, parce que pour eux les salariés ne sont jamais contents...*

***On peut remarquer qu'à chaque diminution du temps de travail, qu'à chaque nouvel acquis ou plus simplement lorsqu'un acquis est conservé, le même discours revient de la part des opposants aux améliorations des conditions de travail et de vie des salariés***

*Après la Seconde Guerre mondiale, le temps de travail dans la plupart des pays industrialisés, descend jusqu'à environ 40 heures.*

*En 1982, la durée de travail hebdomadaire passe à 39 heures, puis en 1998 à 35 heures.*

## Repères historiques

- Loi de 1841 limitant le temps de travail des enfants à 12 heures par jour de 12 à 16 ans, et à 8 heures par jour de 8 à 12 ans
- Loi de 1892 limitant à 11 heures par jour le temps de travail des femmes, ainsi que des enfants de 16 à 18 ans
- Loi de 1906 instituant la semaine de six jours (jour de repos hebdomadaire)
- Loi de 1919 instituant la semaine de 48 heures et la journée de 8 heures
- Loi de 1936 instituant la semaine de 40 heures par le front populaire
- 
- Loi de 1982 instituant la semaine de 39 heures sous Mitterrand
- Lois de 1986 et 1987 introduisant la possibilité de déroger par accord de branche puis d'entreprises à certaines dispositions légales
- Lois de 1992 et 1993 incitant à la réduction du temps de travail et au développement du temps partiel
- Accords interprofessionnels de 1995 organisant la répartition du temps de travail sur l'année
- Loi Robien de 1996 offrant des allègements de charges patronales en contrepartie de réduction du temps de travail
- Lois Aubry du 13/06/1998 et du 19/01/2000 instituant la semaine de 35 heures
- Loi du 17/01/2003 flexibilisant largement le temps de travail sans revenir formellement sur le principe des 35 heures
- Loi du 23 décembre 2005. Cette loi a pour objectif de financer une cotisation sociale financée tout au long de l'année, par une augmentation du temps de travail annuel supposée augmenter le PIB. A l'origine, cette loi concernait un jour férié unique, cependant, devant les difficultés concrètes de mise en place, la loi a évolué tant et si bien que cette journée peut être travaillée un autre jour, ou par fraction tout au long de l'année.

## CONCLUSION :

*Les luttes et les grèves ont permis de conquérir des acquis et ont permis d'améliorer les conditions de travail des salariés.*

*Ceux qui rêvaient à l'époque que les salariés pouvaient travailler moins pour profiter de leur famille **étaient des UTOPISTES** :*

- *comme ceux qui pensent aujourd'hui que l'on peut construire une société plus juste*
- *comme ceux qui pensent que la retraite à 55 ans et 37.5 années de cotisation c'est possible*
- *comme ceux qui pensent que le SMIG à 1500€ c'est possible*
- *comme ceux qui pensent que tout le monde devraient avoir droit à l'énergie, au logement, aux soins, ...*